

J'espère que le comité recommandera la modification de la loi pour rectifier cette omission. On ne peut sûrement pas s'y opposer.

Lorsque j'étais avec le comité, j'ai demandé aux directeurs du scrutin de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec s'ils voyaient pourquoi un candidat ne devrait pas avoir le privilège de se faire représenter dans leur bureau aussi bien que dans ceux de leurs adjoints ils m'ont assuré qu'ils n'y voyaient aucune objection. J'espère que le comité recommandera une disposition dans ce sens lorsqu'il présentera son rapport à la Chambre.

Je sais que tous les députés souhaitent vivement qu'on s'occupe de cette question-là le plus tôt possible. Comme les vis-à-vis l'ont dit, il y a longtemps que la loi a été modifiée. Espérons qu'on réglera non seulement la question des articles de la loi visés par la résolution à l'étude, mais aussi celle des articles relatifs aux dépenses électorales. J'espère, monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que cette question sera déferée au comité pour qu'il s'en occupe sans tarder.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement pour faire miennes les remarques du député d'Hillsborough (M. Macquarrie), qui a saisi la Chambre, d'une façon particulièrement remarquable, de l'opposition de la plupart des députés à un principe dont l'application a plus d'ampleur que l'envoi au comité de la loi électorale du Canada. J'ai eu, durant ses remarques, l'impression que le régime des comités risquait de ne devenir qu'une farce grotesque. On parle un peu partout de la déchéance du Parlement et des comités et j'ai entendu des membres des divers partis dire que la chose était exagérée. Mais je m'empresse de dire, et ce n'est pas une question de parti pris, que sur les 264 députés on n'en compte actuellement que 25 de présents. A un certain moment de l'après-midi, il n'y en avait même que 16. Et cela, alors que nous discutons sur l'un des droits les plus fondamentaux de la population, le droit de suffrage. C'est vraiment là une preuve de la déchéance du Parlement.

Il n'y a absolument pas d'enthousiasme à la Chambre, monsieur l'Orateur. Si l'un de nous se levait pour déclarer que nous allons dépenser un milliard de dollars pour favoriser l'expansion de l'anglais à Saint-Pierre, personne n'en serait ému. La proposition serait acceptée en une couple d'heures et tout serait dit. Le régime des comités ne suscite absolument

aucun enthousiasme. J'en ai assez d'entendre parler de ce régime tous les jours. C'est l'ambiance qui fait défaut, monsieur l'Orateur. L'année dernière, j'ai siégé des semaines durant, au comité des pêches, pour examiner la question de la pêche aux phoques. Nous y avons entendu bien des gens avertis en matière de biologie, des membres de la Société pour la protection des animaux et des gens de tout le Canada. Notre rapport, approuvé à l'unanimité, fut présenté à la Chambre des communes mais tout juste quelques semaines plus tard, la Chambre prenait des mesures sans même s'en préoccuper. On n'en avait absolument pas tenu compte. Pour l'amour du ciel, monsieur l'Orateur, disons aux Canadiens que le régime des comités n'est qu'une pure comédie.

Lorsque je suis arrivé ici, l'an dernier, j'avais déjà entendu parler de la démocratie de participation et des grands changements dont le Règlement allait être l'objet. Le député de Rosedale (M. Macdonald)—à moins que ce ne soit rosebud ou rose quelque chose—nous a dit, à nous surtout, les députés de l'arrière-ban: «Ne vous en faites pas, nous allons apporter des changements au Règlement et votre rôle à la Chambre sera beaucoup plus important. Vous n'aurez plus lieu comme maintenant, de regretter de ne pouvoir prendre part à ses travaux car, grâce au régime des comités, vous aurez l'occasion d'exprimer vos opinions et d'imprimer une direction aux procédures législatives.» Voilà ce qu'on nous a dit et ce que nous avons répété au peuple canadien.

Aujourd'hui, on nous demande, en tant que représentants élus de la nation canadienne, d'envoyer au comité des privilèges et élections la loi électorale du Canada. Monsieur l'Orateur, cela est faux. Dans le discours du trône, le gouvernement a déjà déclaré qu'il estimait le temps venu d'étendre le droit de vote pour les élections fédérales et qu'il recommandera donc au comité permanent des privilèges et élections de la Chambre des communes d'abaisser l'âge du vote à 18 ans. Remarquez cependant, monsieur l'Orateur, que le gouvernement n'a pas dit qu'il ferait cette recommandation au Parlement. Je ne viens pas de la partie la plus démocratique du Canada mais le discours du trône, dans ma province, soumet toutes les questions à l'Assemblée législative, qui est le corps élu pour représenter les citoyens. Nous n'ignorons pas que dans le discours du trône, le gouvernement a déclaré qu'il comptait recommander au comité permanent des privilèges et élections que le droit d'électeur soit désormais acquis à 18 ans.